



Dans ce numéro :

Edito	1
Les commissions du CDOS en ordre de marche !	2/3
Héritage 2024, le retour à la baignade : évitons la noyade	3
La perte de 120 postes de conseillers techniques par les fédérations crée des remous	4
Champigny-sur-Marne : l'insertion professionnelle par le sport	4/5
Haltérophilie : Une triple médaille pour Dora Tchakounte aux Championnats d'Europe 2021	5
La VGA Escrime en route vers Tokyo ...voilà c'est officiel !	6
JO : le plongeur Benjamin Auffret prend sa retraite à trois mois de Tokyo...pour devenir pilote de chasse	6/7
Coronavirus et complications cardiaques chez les sportifs	7/8/9
Jeux du Val-de-Marne : le CDOS lance le Challenge Sportif Connecté	9
Le CDOS fait bouger les jeunes pendant les Jeux du Val-de-Marne !	10
Tir à l'Arc - Coupe du Monde 2021	10
Judo Champigny-sur-Marne	11
Jeux Olympique de Tokyo : Clarisse Agbegnenou, candidate au porte-drapeau	11
Communiqué de presse du Ministère chargé des Sports	12

Chers tous,

Je souhaite tout d'abord remercier toutes les bonnes volontés ayant déjà participé aux premières commissions et vous confirmer qu'au vu des nombreux projets, que vous ne manquerez pas de retrouver dans les pages suivantes, nous devons bien évidemment en accueillir d'autres. Je pense tout particulièrement à la Commission Communication faite pour améliorer la qualité de nos échanges, le partage d'information mais aussi dessiner la forme et le fond du prochain SCOOP ou d'autres canaux.

A l'image de notre nouvelle équipe de France unissant l'Olympisme et le Paralympisme, il est essentiel d'unir l'ensemble des forces sportives du Val de Marne pour la relance de la pratique de tous les sports, tant à destination des Jeunes par le dispositif Carte Passerelle que des moins jeunes, ainsi que par la Caravane organisée cet été par le Conseil Départemental avec l'appui de nombreux comités.

Déjà dès le samedi 22 mai, dans le cadre des Jeux du Val de Marne du premier Challenge Connecté du CDOS, ce sera l'occasion de bouger en relevant des « Défis sportifs » mais aussi des « Quizz » et en découvrant « Notre département », tous ensemble jusqu'au 6 juin.

Un autre projet structurant se dessine autour d'un « retour à l'eau » dans la Marne et également dans la « Seine »... participez à la construction de cette pierre à l'héritage des Jeux en vous faisant connaître auprès de [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org)

Enfin à l'aube de l'édition des Jeux de Tokyo nous avons également tous ensemble à œuvrer pour la mise en valeur de la découverte du Sport dans notre département afin que chacun puisse se saisir de la maxime « j'y ai goûté, j'en veux encore ! » mais aussi en rejoignant l'engagement associatif autour de « Bénévolat Jeux m'engagent ! », action s'appuyant sur le dispositif des Services Civiques depuis plus de 3 ans dans l'optique de Paris 2024.

Le Président  
Pascal-Pierre Ponson Sacquard

## Les commissions du CDOS en ordre de marche !

À la suite de l'Assemblée Générale du CDOS du 6 février, le bureau et les différentes commissions se sont mis en place et ont commencé sans tarder à travailler sur leurs dossiers.

À l'aube de cette nouvelle mandature, qui connaîtra son point d'orgue avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, les enjeux sont nombreux et d'importance !

Il faut rappeler que ces commissions, au nombre de 9, sont pilotées par un membre du bureau assisté d'un permanent salarié du CDOS, et composées de représentants élus des comités sportifs. Chacun a pu s'y inscrire librement à la suite de la réunion de présentation du CDOS du 6 mars, durant laquelle les commissions ont été présentées aux comités. Il est d'ailleurs encore possible d'en intégrer une !

En voici la liste :

**Commission "RELATIONS – APPUI AUX COMITES"** (Aide au plan de relance, Mutualisation de moyens, Maison des Sports)  
Pilote : Alain BERTRAND, avec Romain LEGRAND, membres de la commission : Alexandre LANCON (CD Plongée), Jérôme PISARZ (CD Badminton)

**Commission "COMMUNICATION"** (communication interne et externe, Scoop, réseaux sociaux)  
Pilote : Lionel CASSES, avec Baptiste COUETTE, membres de la commission : Virginie TOLLARD (CD Aviron), Philippe BERANGER (CD Tir à l'arc)

**Commission "PROFESSIONNALISATION/ FORMATIONS"** (professionnalisatio

n des bénévoles et des salariés, journées de formations et de soirées d'informations, CRIB)

Pilote : Christine CONDAMINET, avec Romain LEGRAND, membres de la commission : William LEGUY (CD Ski), Jean-Michel BOITEUX (CD FSGT), Didier MONTOURSIS (CD Sport de Glace)

**Commission "BENEVOLAT / ENGAGEMENT ASSOCIATIF"** (Favoriser l'engagement bénévole, Accompagner les jalons de « Bénévolat Jeux m'engagent ! », Semaine Olympique Paralympique, Journée Mondiale Olympique, liens avec les tuteurs des volontaires)  
Pilote : André DONZON, avec Pierre LOEVENBRUCK, membre de la commission : Christian ZAKARIAN (CD Handball)

**Commission "DEVELOPPEMENT DURABLE"** (développement d'une vision sociale, durable et environnementale du sport, accompagner les actions de Développement Durable, promouvoir les valeurs écoresponsables, le label « Développement Durable, le sport s'engage », la Charte Développement Durable pour les événements sportifs, travailler avec le CD du Val-de-Marne (Commission CD94 Environnement, Développement Durable)  
Pilote : Marie HELIER, avec Mylène SECHAUD, membre de la commission : Patrick RIVERA (CD Montagne Escalade)

**Commission "SPORT SANTE"** (Gestion du site « prescriforme.fr », organisation d'un colloque ou soirée annuelle sport santé, de formations « intervenant sport santé », de tables rondes

pour créer des réseaux locaux d'intervenants dans le domaine du sport santé.)

Pilote : A h c è n e K A D E M, membres de la commission : Ingrid STUTZ (Membre qualifiée), André MICHEL (CD Cyclotourisme), Bernard HAUSSMANN (CD Gymnastique Volontaire), Jean-Louis SILORET (CD Natation)

**Commission "DIVERSITE & ACCESSIBILITE"** (Lutte contre les violences et les discriminations dans le sport, contribuer au développement des activités physiques et sportives en directions des personnes en situations de handicap au sein des associations sportives et vecteur d'inclusion, favoriser l'accessibilité dans les établissements sportifs du département, modifier le regard porté sur le handicap.)

Pilote : Papa Saly KANE, avec Nathalie CHAVIGNON, membres de la commission : Marc DENISET (CD Sport Adapté), William LEGUY (CD Ski), Aurélie STEINVILLE (CD Judo), Mustapha ABBAOUI (CD Boxe Anglaise), Gilles SECHAUD (CD Athlétisme), Franck GUISET (CD Handisport), Flora BENJAMIN (CD Handisport), Driss TAFININE (CD Football), Jean-Pierre LACHASSAGNE (CD Football)

**Commission "EVENEMENTIEL"** (Organisation des manifestations du CDOS – seul ou en liaison avec d'autres organismes : Nuit du Sport, Jeux du Val de Marne, Semaine d'intégration du SNU, ...)

Pilote : Marie Thérèse POLICON, avec Mylène SECHAUD, membres de la commission : Mustapha ABBAOUI (CD Boxe Anglaise), William AQUIAYI (CD Lutte), Didier MONTOURSIS



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



( CD Sport de Glace), Hamide KERMANI (CD doubledutch)

**Commission "HERITAGE PARIS 2024 Génération 2024 / Terre de Jeux"** (promotion et coordination de projection/débat en milieu scolaire du film « La Couleur de la victoire », articulation entre le sport scolaire et le sport fédéral via les comités et les clubs avec l'opération « Carte passerelle », articulation avec la DAASOP (Délégation Acadé-

mique à l'Action Sportive, à l'Olympisme et au Paralympisme), favoriser les liens avec les collectivités sur les dossiers Terre de Jeux et CPJ)

Pilotes : Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD "Terre de Jeux", Eric PIEDFERQUÊNEY « Génération 2024 », avec Pierre LOEVENBRUCK, membres de la commission : Nathalie STEINVILLE (CD Athlétisme), Mustapha ABBAOUI (CD Boxe Anglaise), Jean-

François MAILLER (CD Canoë Kayak), Armelle KEROMNES – Lucie AUBERTIN (CD UNSS), Valérie TERRIEN-CONQUES (FFSU), Christian PLAT (CD Athlétisme), Pierre LENTIER (CDHB)

La plupart de ces commissions ont déjà tenu plusieurs réunions. Elles ne demandent qu'à être étoffées de bonnes volontés, leurs ambitions étant grandes et le travail ne manquant pas.

## Héritage 2024, le retour à la baignade : évitons la noyade

Promesse de Jacques Chirac dans les années 1980, la baignade dans la Seine peut devenir concrète avec l'organisation des Jeux d'été de Paris 2024. Une enveloppe de 1,4 milliard d'euros en investissement d'assainissement doit permettre de rendre concrète cette utopie. Pour pouvoir se baigner dans la Seine au cœur de Paris, il faudra nécessairement qu'en amont, c'est-à-dire en Val de Marne, l'on puisse aussi se baigner. C'est pour cela qu'une grande partie des investissements d'infrastructure sur les réseaux d'assainissement concerne notre département. L'opportunité de la dépense de ce milliard quatre appartient aux techniciens de l'assainissement mais le retour à l'eau, lui, ne peut se construire sans le mouvement sportif.

Sur les 23 sites possibles de baignade identifiés fin 2020, 10 sites sont dans le Val-de-Marne : 6 sur la Seine, 4 sur la Marne. Pour le mouvement sportif, les enjeux de ce retour à l'eau sont considérables. Que ce soit sur les berges ou sur l'eau, ce sont de nouveaux terrains de pratiques sportives qui vont être reconquis au cœur de nos villes. Les pratiques spor-

tives, qu'elles soient fédérées ou non, doivent y trouver leur place en harmonie. Pour le mouvement sportif, le premier enjeu c'est de prévoir des lieux d'activités qui permettent la cohabitation d'un maximum de pratiques sur l'eau et à partir des berges. Bases nautiques, bases de loisirs, zones de baignade... chacun de ces espaces doit se construire avec les expertises d'usages des premiers concernés que sont les clubs nautiques et de natation.

Pour cela, le CDOS 94 peut être la porte d'entrée du mouvement sportif. C'est pourquoi dans le cadre de la commission Héritage du CDOS 94, un groupe de travail spécifique à cette question vient de voir le jour. Ouvert à tous, il coordonne l'intervention du CDOS sur ce sujet des baignades. L'organisation de ces sites de baignades en Val de Marne est un enjeu pratique pour le mouvement sportif mais il est aussi la porte d'entrée sur une réflexion plus vaste que va porter ce retour à l'eau au cœur de la métropole parisienne en termes de développement économique et touristique. Face à ces enjeux, le risque existe d'une privatisation des berges qui viendrait

contribuer à une image négative des JO, dans la foulée des héritages parfois désastreux de Rio, Londres ou Athènes. Le sport sur les berges et sur l'eau doit être un des marqueurs forts de l'héritage de 2024. Courir, se dépenser physiquement, pédaler, nager, ramer, naviguer, les potentialités de plein air sont sans limites et doivent contribuer à marquer l'héritage des JO 2024, facilitant ainsi l'acceptabilité des investissements nécessaires à la tenue de ce grand événement sportif.

Pour cela, le mouvement sportif doit jouer son rôle d'aiguillon et parfois de poil à gratter auprès des pouvoirs publics pour que les investissements qu'ils devront consentir permettent une organisation harmonieuse des pratiques sportives de plein air à partir des berges et sur l'eau.

Jean-François MAILLER



**« Le sport sur les berges et sur l'eau doit être un des marqueurs forts de l'héritage de 2024. »**

## La perte de 120 postes de conseillers techniques par les fédérations crée des remous



« Un mélange de désarroi, de colère et d'incompréhension »

Denis Massegia, président du CNOSF

Le dossier des conseillers techniques sportifs, qui semblait enterré depuis l'automne, est revenu à la surface mi avril sous la forme de 120 postes modifiés ou supprimés.

Or voilà que le président du Comité olympique, Denis Massegia, a convoqué lundi soir 19 avril, les présidents de fédérations à la suite d'un courrier que lui a adressé Ludovic Royé, le président de l'Association des DTN. Il y exposait la perte par les fédérations de 120 postes de CTS, postes supprimés, transférés ou figés. « Personne ne l'a vu venir, explique Denis Massegia. Autant je m'attendais à une diminution classique parce qu'on est sur un rythme de 40 postes par an, mais là on n'est plus sur 40, on est sur 120 ! Et sur ce nombre, il n'y en a que 38 qui correspondent à la diminution programmée de longue date. Le reste, ce sont des postes gelés, des postes transférés aux Creps, transfé-

rés à l'Agence Nationale du Sport, des postes qui sont dans le circuit de l'administration... On est interrogatif sur le pourquoi de ces 80 postes dont le transfert ou la non mise en place interpelle.

Avec les difficultés liées au Covid, tous les efforts que font les clubs, les difficultés liées à la reprise, les contraintes supplémentaires qui nous sont demandées, tout ça nécessite plus de moyens humains dans un transfert de responsabilité dans les fédérations. Et on t'annonce qu'il y a 80 personnes qui vont être transférées ailleurs ! Il y a un mélange de désarroi, de colère et d'incompréhension qui fait qu'il y a plus qu'un malaise. » Un groupe a été constitué pour faire des propositions.

Au ministère, on insiste sur le fait que le nombre de suppression de poste est bien limité à 38 (soit -2,6 % comme pour tous les ministères). Pour le reste, il peut

s'agir par exemple de DTN ou de CTS en fin de mission pour lesquels le ministère est en quête de solution, ou de transferts vers l'Agence Nationale du Sport (10) ou les Creps (20). « C'est équitable, estime ainsi à propos de ce dernier point le directeur de cabinet de Roxana Maracineanu, Eric Journaux : Toutes les fédérations vont pouvoir utiliser les structures des Creps. »

Eric Journaux précise par ailleurs que 40 postes seront ouverts au concours du professorat de sport cette année, dont 15 de CTS. Il explique aussi que la diminution de fonctionnaires (-2,6 %) par an ne touchera pas le ministère l'an prochain. « On a péché par un manque de communication vis-à-vis des fédérations », reconnaît-il cependant. Pas certain que le discours soit entendu par les fédérations ou les syndicats.

Source : L'équipe

## Champigny sur Marne : l'insertion professionnelle par le sport

« Nous sommes restés ouverts car nous avons peur de perdre des gens qui en ont besoin. On a pris nos responsabilités », explique Benjamin Burlot, président de l'association Action Prévention Sport à Champigny-sur-Marne.

Depuis 25 ans, l'association utilise le sport comme outil d'insertion, accueillant aussi bien décrocheurs scolaires, détenus, jeunes sous main de justice que demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, jeunes femmes des quartiers prioritaires...

Ce jour-là, une dizaine de jeunes s'échauffent avant une démonstration de step. « Il y a beaucoup de gens, ils ont la pression », explique Miguel, un coach. C'est que ce n'est pas complètement une journée ordinaire. Aujourd'hui, il y a une visite ministérielle. Nadia Hai, ministre de la Ville, a choisi l'association comme décor pour communiquer sur le fonds « Quartiers solidaires jeunes » destiné aux associations menant des actions en faveur des habitants des QPV âgés de moins de 25 ans.

« J'ai commencé la muscu

seul, mais Miguel m'a donné quelques techniques, que je mets en place aujourd'hui. Et je sens les biscotos ! », raconte un jeune de 23 ans. « On est entré facilement dans l'association, plusieurs ont été guidés par la mission locale, un les a croisés dans la rue, et un autre lors d'une journée Sport et Santé au parc du Tremblay. Cela s'est fait beaucoup par le bouche à oreille. On ne vient pas tous de Champigny, et on en a entendu parler quand même », poursuit-il.

Le plus important pour eux,



c'est que l'APS ne leur offre pas qu'une pratique sportive régulière, "ça nous donne de l'estime de nous-mêmes, on est fiers de nous, ça nous inculque les valeurs du sport aussi, le respect des règles, de l'autorité. Tout ça c'est utile, pas que dans le sport, mais aussi dans le monde du travail, on apprend à être à l'heure, à se tenir bien", témoigne un autre. "On en

avait besoin, la vie dans nos quartiers n'est pas toujours facile et ça nous donne une hygiène de vie très stricte, qui nous manquait. En plus avec le contexte actuel, c'est une bulle d'air que tout le monde n'a pas!" abonde un autre. "C'est plus que du sport, on rencontre des champions sportifs qui sont des sources d'inspiration, on apprend le lien social et on fait ce qu'on

aime." Le jeune, adepte de musculation, constate qu' "il n'y a que l'APS qui prend en charge les diplômés sportifs qui sont pour la plupart super chers. Il faudrait vraiment que ce soit élargi."

Une piste pour le fonds Quartiers Solidaires Jeunes...

Source : 94Citoyens



## Haltérophilie : Une triple médaille pour Dora TCHAKOUNTE aux Championnats d'Europe 2021

Du 3 au 11 avril, l'équipe de France d'haltérophilie participait aux Championnats d'Europe de Moscou, sélectifs pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

Parmi les 5 membres de cette équipe, 3 venaient de la VGA Saint-Maur.

Dora TCHAKOUNTE, triple médaillée en - de 59 kg !

Pour la 1ère fois, Dora remporte des médailles aux Championnats d'Europe !

Avec 95 kg à l'arraché, elle remporte le bronze dans ce mouvement et l'argent à l'épaulé jeté avec 115 kg.

Avec ces deux bons résultats, elle obtient un total de 210 kg et monte sur la 3ème marche du podium européen !

Au passage, elle bat deux records de France !

C'est dans un match très serré que Dora a tenu bon et a montré toutes ses capacités au plus haut niveau. De bonne augure pour la qualification aux Jeux Olympiques avec 3 belles médailles !

GRAND BRAVO Dora !

Ses performances : 95 kg à l'arraché (médaille de

bronze), 115kg à l'épaulé jeté (médaille d'argent), 210 kg au total (médaille de bronze). Une 6ème place pour Anaïs MICHEL, - 49kg

C'est sans surprise que ce plateau A des - de 49 kg fut très intense et où toutes les athlètes avaient en-tête d'obtenir les points nécessaires pour la qualification aux Jeux Olympiques !

Anaïs réalise 77 kg à l'arraché avec 2 barres validées sur 3. Pour rester en concurrence positive avec l'athlète turque pour les J.O., elle devait enfoncer le clou à l'épaulé-jeté. Avec 95 kg, elle maintient un écart suffisant pour l'instant sur la ranking list qualificative.

Anaïs comme d'habitude a tout donné dans ce match très relevé et où elle termine à une honorable 6ème place européenne. Bravo ANAIS ! Une 6ème place également pour Bernardin KINGUE MATAM, - de 67 kg

Dans un match d'un niveau très très élevé, Bernardin, dans la première partie de la compétition à l'arraché, assure 3 essais et égale brillamment son record de France à 138 kg !

Il est dans les derniers à dé-

marrer son concours à l'épaulé jeté où il réalise un 170 kg, qui ne lui permettra pas d'accéder, malgré un engagement total, au podium.

Le tenant du titre termine à la 6ème place, mais la course à la qualification pour les J.O. n'est pas terminée et nous pouvons faire confiance à ce grand champion pour grappiller les quelques points qui lui ouvriront la route pour Tokyo. Tous derrière Bernardin !

Ses performances : 138 kg à l'arraché, 170 kg à l'épaulé jeté, 208 kg au total.

Toutes nos félicitations à ces athlètes val de marnais !

Sources : VGA Saint-Maur



## La VGA Escrime en route vers Tokyo... voilà c'est officiel !

La VGA Escrime est très fière d'annoncer la participation de ses 2 athlètes, Sarra BESBES qui représentera la Tunisie dans l'épreuve individuelle et Romain CANNONE qui représentera la France pour l'épreuve par équipe.



Sarra BESBES, fleuretiste et épéiste née le 5 février 1989 à Abou Dabi, est licenciée à la VGA Saint-Maur depuis 2008. Elle mène l'équipe féminine senior en N1 et y exerce également en tant que maître d'armes. Le palmarès de Sarra BESBES n'est plus à décrire, elle s'est toujours distinguée dans les plus grandes compétitions internationales. Elle est actuelle-

ment classée au 11e rang mondial. Lors des JO de Rio, Sarra BESBES termine à la 5e place, elle participera donc pour la troisième fois aux JO à Tokyo cet été !

Romain CANNONE, épéiste né le 12 avril 1997 à Boulogne-Billancourt, commence l'escrime à l'âge de 12 ans aux États-Unis. De retour en France il y a 5 ans, il rejoint le CREPS de Reims et intègre l'INSEP en 2017. Vice-champion de France en 2019, sélectionné plusieurs fois en Coupe du Monde et Championnat du Monde, Romain CANNONE entame une carrière très prometteuse en individuel mais également en

équipe : il était l'un des 4 tireurs de l'équipe championne d'Europe en 2016 et 2017 et de celle qui a remporté la dernière Coupe du Monde de Berne en 2020. Romain CANNONE réalise son rêve pour cette 1re participation aux Jeux Olympiques à Tokyo !

Nous leur souhaitons une excellente préparation. La VGA Saint-Maur sera derrière Romain et Sarra cet été ... ainsi que nous tous, supporters des athlètes val de marnais !

Source : VGA Saint-Maur

## JO : le plongeur Benjamin Auffret prend sa retraite à trois mois de Tokyo ... pour devenir pilote de chasse

Quatrième des Jeux de Rio en 2016 au plongeon à 10 m, Benjamin Auffret aurait pu aller chercher une médaille cet été à Tokyo. A 26 ans, il y renonce et prend sa retraite pour préserver sa santé et devenir pilote de chasse.



Une personne normale qui se retrouve avec les orteils au bord du précipice sur un plongeur placé à 10 m au-dessus de la surface de l'eau renonce, fait demi-tour et redescend par l'escalier. Pas Benjamin Auffret : lui, non seulement il se jette dans le vide mais avant de toucher la surface de l'eau, il réussit des pirouettes incroyables. Dans cet exercice, le plongeur né à Montereau en Seine-et-Marne est un des meilleurs du monde. Champion d'Europe en 2017, il avait pris la quatrième place du concours lors des Jeux olympiques de Rio en 2016. Jusqu'au der-

nier saut, il avait même la médaille de bronze dans la petite poche de son maillot de bain avant qu'un plongeur chinois – la meilleure nation de la discipline – vienne lui souffler au dernier moment.

### «J'étais arrivé au point où j'avais peur»

Mais ça, c'était avant. Car Benjamin Auffret vient d'annoncer qu'il prend sa retraite sportive. A 26 ans, il renonce à son dernier rêve : aller chercher une médaille olympique. Il en avait les moyens car, oui, le pensionnaire de l'Insep devait aller à Tokyo. Il avait obtenu un quota olympique - certes non nominatif - en se qualifiant pour la finale de l'exercice à 10 m aux Mondiaux-2019 à Gwangju (Corée du Sud).

Mais il y renonce. Alors pourquoi ? : « Le report des Jeux

olympiques, ce cher Covid et le départ de mon entraîneur Hui Tong étaient déjà beaucoup de bâtons dans mes roues, écrit le plongeur sur ses réseaux sociaux. Mais j'étais prêt à relever les défis. Malheureusement, le sport c'est aussi être au top au moment voulu, et les blessures se sont mises en travers de mon chemin ».S'il dit non aux Jeux, c'est donc d'abord pour des raisons de santé. Le plongeur de haut vol est un sport dangereux et traumatisant. Après une chute qui dure environ 2 secondes, le corps d'un plongeur touche l'eau à près de 50 km/h et Benjamin Auffret a sauté des milliers de fois depuis 15 ans. Son corps ne le supporte plus : « J'étais arrivé à un point où, en arrivant au bout de la plateforme, j'avais peur parce que je savais que je n'allais pas encaisser l'impact, poursuit-il. Nous avons

tout tenté. Nous nous sommes réunis plusieurs fois avec le staff complet, kinés et médecins pour trouver une façon de faire. Mais j'ai bien dû accepter l'idée que revenir à temps pour être au niveau, revalider ma qualification olympique et me battre pour cette médaille olympique qui me faisait tant rêver signifiait mettre ma santé en péril, le 10 m c'est pour le moins violent et pour une médaille olympique, impossible d'y aller à moins de 200 % ».

### **Pour devenir pilote, c'est cette année ou jamais**

Le plongeur, c'est donc terminé. Mais Benjamin Auffret n'en a pas terminé avec les sensations fortes. S'il met fin à sa première vie, c'est pour donner à la deuxième une chance de réussir. Très brillant étudiant, titulaire d'un master en informatique, l'ancien plongeur rêve de devenir pilote de chasse : « Vous le

savez, écrit-il encore sur son compte Instagram, j'ai également un deuxième rêve, celui de devenir pilote de chasse. J'ai donc fait le choix de mettre un terme à ma carrière sportive pour avoir le temps de me soigner totalement et garder une chance de réaliser ce deuxième rêve. La santé d'abord... » Pour prendre sa retraite, l'ancien plongeur est jeune. Mais pour monter dans un avion, il ne doit plus perdre de temps. Il atteint l'âge limite et doit s'inscrire à la formation cette année. « Pour réussir cette reconversion, dit-il encore, il fallait être le plus frais possible. Pour se rapprocher d'un véritable avion de chasse, il faut compter quatre ans. Là, je pars de zéro et c'est vraiment stimulant ».

Le Seine-et-Marnais dit adieu à l'Insep, à une première carrière sans nostalgie : « Forcément il y a des jours où je ressens davantage de regrets,

parce que physiquement, après quelque temps sans plongeons et impacts à répétition, je me sens bien, dit-il. Mais quand je prends le temps d'y réfléchir, je me dis que la décision que j'ai prise était la bonne. » Il poursuit sur ses réseaux sociaux : « Je me retourne aujourd'hui en me disant que je suis fier de ce que j'ai pu accomplir dans le plongeur. Ça ne se termine pas comme je l'aurais voulu, mais cela reste tout de même une aventure de dingue et franchement... c'est fou tout ce que j'ai pu vivre pendant cette aventure. »

En son absence, le billet du 10 m pour les Jeux de Tokyo pourrait atterrir dans les mains de Matthieu Rosset, qui est lui revenu au plongeur fin 2019 après deux ans de pause.

Source : Le Parisien

*« Benjamin Auffret aurait pu aller chercher une médaille cet été à Tokyo. A 26 ans, il y renonce et prend sa retraite pour préserver sa santé et devenir pilote de chasse. »*

## **Coronavirus et complications cardiaques chez les sportifs**

Coronavirus et complications cardiaques chez les sportifs  
Les complications cardiaques qui surviennent parfois chez les sportifs après une infection virale sont connues et redoutées depuis trois décennies. Les virus les plus souvent mis en cause et recherchés par prélèvements sanguins sont les suivants : virus d'Epstein-Barr, cytomégalo-virus, coxsackie-virus, adénovirus, parvovirus, hépatites.

Un an après le début de la pandémie Covid-19, les médecins et les cardiologues spécialisés dans le suivi des sportifs connaissent mieux les atteintes cardiaques provoquées par le coronavirus SARS-CoV-2.

Les agents infectieux peuvent engendrer des atteintes du

muscle cardiaque, les myocardites aiguës ou chroniques, et être à l'origine de troubles du fonctionnement cardiaque, de syndrome de fatigue chronique, parfois de mort subite chez le sportif.

Devant la fréquence et l'importance des atteintes cardiaques découvertes, il nous a semblé important d'alerter les sportifs et leur encadrement sur les risques ainsi que sur la prévention de ces pathologies.

### **Infection à COVID 19 et atteinte du myocarde**

Chez les patients hospitalisés pour des formes graves de COVID-19, les atteintes aiguës du myocarde se sont révélées très fréquentes. Les différentes études réalisées montrent que, chez cette po-

pulation de patients hospitalisés, près de 30 % étaient victime d'une atteinte aiguë du muscle cardiaque. Ce taux est dix fois supérieur à celui constaté, par exemple, à l'occasion d'une infection grippale sévère.

Une étude chinoise réalisée sur 97 sujets hospitalisés en moyenne 17 jours pour une infection à COVID-19 jugée non sévère (pas de réanimation, pas de soins intensifs) a montré que 42 % des patients étaient victimes d'anomalies cardiaques. Chez ces patients, une bradycardie sinusale anormale, avec fréquence cardiaque inférieure à 50 battements par minute, était anormalement fréquente et retrouvée dans 30 % des cas.



**« Un nouveau syndrome a été récemment décrit chez les patients atteints d'un « COVID long », le Postural Orthostatic Tachycardia Syndrome (POTS). »**

Il paraît licite de conclure que, chez les patients victimes de formes modérées à sévère justifiant une prise en charge hospitalière, les atteintes cardiaques peuvent survenir dans 30 à 40 % des cas.

### Les atteintes cardiaques chez les sportifs

Du fait de la fréquence et de la gravité des atteintes cardiaques chez les patients hospitalisés pour COVID-19, les médecins spécialisés dans le suivi des sportifs ont, dès le printemps 2020, envisagé de faire des bilans cardiologiques, avant la reprise sur le terrain, chez les sportifs positifs au tests Covid-19.

Interrogatoire et examen clinique, électrocardiogramme et échocardiogramme ont été largement conseillés et réalisés avant la reprise pour rechercher les symptômes de complications possibles.

Les signes d'une atteinte cardiaque post-COVID peuvent être cliniques : douleurs musculaires et fatigue anormale à l'exercice, essoufflement anormal, douleurs dans la poitrine au repos et à l'exercice, malaises à l'exercice ou aux changements de position, baisse importante des performances.

L'électrocardiogramme et l'échographie cardiaque, voire l'IRM cardiaque, doivent systématiquement rechercher les signes qui peuvent être évocateurs d'une atteinte du muscle cardiaque : troubles du rythme, troubles de la repolarisation, épaisseur de la paroi du ventricule gauche, dilatation de la cavité ventriculaire, baisse de la fraction d'éjection systolique, épanchement péri-cardique.

### Résultats : les recommandations nationales et

### internationales chez les sportifs

Les différents groupes de travail et les sociétés savantes qui, dans le monde entier, se sont intéressés depuis le début de la pandémie aux atteintes cardiaques chez les sportifs ont élaboré des recommandations de prise en charge. Il est difficile de faire une analyse exhaustive de toutes ces préconisations et recommandations. Mais il est possible d'en extraire les principales orientations.

Voici, en résumé, les conseils préventifs que devraient suivre tous les sportifs quel que soit leur niveau de pratique.

◆ Si pas de symptômes cliniques mais tests positifs. (Formes asymptomatiques)

- isolement pendant 7 à 14 jours

- pas d'exercice et pas de sport pendant sept à dix jours

- si test négatif à 7-10 jours, reprise progressive de l'exercice mais pas d'entraînement intensif pendant 14 jours

- si électrocardiogramme normal, reprise des compétitions

◆ Si symptômes cliniques de COVID-19 et tests positifs. (Formes peu symptomatiques et légères)

- isolement pendant 7 à 14 jours

- pas d'exercice et pas de sport pendant 14 jours

- surveillance clinique, dosages biologiques (Troponine) et bilan cardiaque (électrocardiogramme et échocardiographie)

- si pas de signes pulmonaires ou cardiaques, reprise de l'exercice après 7 jours sans

symptômes

- pas d'entraînement intensif pendant 2 à 4 semaines

- reprise des compétitions à 4 semaines si pas de signes respiratoires ou cardiaques

◆ Si symptômes cliniques importants ou hospitalisation pour COVID-19. (Formes modérées à sévères)

- pas d'exercice pendant 14 jours

- faire dosages biologiques et bilan cardio-respiratoire

- si examens normaux, reprise de l'exercice après 14 jours sans symptômes

- surveillance cardiologique régulière avec tests cardiologiques à l'exercice

- pas de sport intensif avant quatre semaines minimums

- pas de reprise des compétitions sans accord du cardiologue

### COVID 19 et dysfonctionnement du système nerveux autonome

Un nouveau syndrome a été récemment décrit chez les patients atteints d'un « COVID long », le Postural Orthostatic Tachycardia Syndrome (POTS). Il s'agit de troubles associant une hypotension et une tachycardie aux changements de position et en position debout, pouvant déclencher des malaises. Ces malaises avec parfois syncopes, dites vaso-vagales, sont déclenchées par une intolérance à la position debout du fait d'une atteinte du système nerveux sympathique et para-sympathique.

Les sportifs atteints décrivent



des palpitations, un essoufflement et des douleurs thoraciques. La tension artérielle systolique après 3 minutes en position debout est plus basse qu'en position couchée de 20 mm de mercure et la pression diastolique plus basse de 10 mm de mercure. La fréquence cardiaque en position debout s'accélère de trente battements par minute après 30 secondes en position debout.

À ce jour, l'explication du déclenchement de ce syndrome n'est pas clairement précisée. En cas de forme très gênante, un traitement par alpha-adrénergiques peut être envisagé.

#### **COVID 19 et atteintes cardiaques chez le sportif : Les conseils du médecin du sport**

En cas de tests positifs,

l'arrêt total des activités physiques et du sport doit être absolument respecté : 7 jours minimum si pas de symptômes cliniques ; 14 jours minimum si symptômes cliniques et formes légères ; 4 semaines minimum si formes modérées ou hospitalisation.

En cas de signes cliniques (essoufflement, malaise, hypotension et palpitations en position debout, douleurs dans la poitrine, fatigue inhabituelle, baisse des performances) les sportifs ne doivent pas hésiter à consulter leur médecin traitant ou leur médecin du sport. En fonction des résultats de cette première consultation, un bilan cardiologique complet avec épreuve d'effort pourra être envisagé.

Pour les compétiteurs, quel que soit leur niveau et leur âge, une consultation médi-

cale avec bilan clinique et cardiologique (au minimum électrocardiographique) doit être envisagée avant la reprise du sport intensif.

Les sportifs de haute performance, les sportifs professionnels et leurs entraîneurs connaissent l'intérêt de la Variabilité de la Fréquence Cardiaque (VFC) pour repérer les signes de fatigue et adapter leur entraînement quasiment au jour le jour. En cas de surveillance après COVID 19, l'enregistrement de la VFC sera un élément déterminant pour évaluer le fonctionnement du système nerveux autonome et éliminer un syndrome postural orthostatique.

Dr Jacques Pruvost

Source : lepape-info.com



## **Jeux du Val de Marne : Le CDOS lance le Challenge sportif connecté**

Partenaire historique des Jeux du Val-de-Marne, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne (CDOS 94) lance son premier Challenge Sportif Connecté, du samedi 22 mai au dimanche 6 juin. Il remplace le traditionnel Challenge Olympique des Familles annulé cette année suite à la crise sanitaire.

#### **Faire bouger les Val-de-Marnais**

L'objectif est simple pour ce Challenge Sportif Connecté : faire bouger les Val-de-Marnais quotidiennement. Le CDOS proposera tout au long des deux semaines de cette première édition un défi sportif par jour. Pour mobiliser le plus grand nombre, ils ont été conçus pour être réalisés par tous : jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non

sportifs. Pour maintenir l'esprit familial du Challenge des Familles, les défis pourront être réalisés en famille, entre amis mais également de manière solitaire.

#### **Des défis aux thématiques variés**

Les défis proposés aborderont plusieurs thématiques. Le sport en tête bien sûr, mais pas seulement. Les participants pourront redécouvrir les lieux mythiques du Val-de-Marne ainsi que ses sportifs légendaires. Ils pourront faire des défis autour des Jeux Olympiques en découvrant les nouvelles disciplines qui feront leur apparition à Tokyo. Enfin, ces petites épreuves viseront à rappeler les bienfaits du sport et d'une pratique régulière de celui-ci.

#### **Des récompenses à la clef**

La participation aux défis donnera lieu à des classements par thématiques et un classement général. De nombreuses récompenses et des cadeaux sont à gagner pour les meilleurs participants.

#### **Vous êtes intéressés ?**

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du CDOS. Vous y trouverez, un formulaire d'inscription.

A propos du CDOS 94 : Créé en 1975, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne est le représentant du CNOSF dans le département. Entres autres, il défend l'intérêt général du mouvement sportif dans le Val-de-Marne



## Le CDOS fait bouger les jeunes pendant les Jeux du Val-de-Marne !



Après le succès de l'opération du 4 février lors de la Semaine Olympique et Paralympique, le CDOS organise une nouvelle journée sportive pour sensibiliser des jeunes en situation de décrochage scolaire à la pratique d'activités physiques et à une bonne hygiène de vie.

200 jeunes sont attendus le jeudi 3 juin de 9h00 à 16h00 au Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne. Ils viendront de différents collèges et lycées du département, de Classes Relais, de l'OFII, d'un CFA académique, de la Mission Locale et de l'EDI.

L'objectif est d'initier ces jeunes à la pratique sportive durant toute une journée, en doublant cet objectif par celui de rendre cette activité pé-

renne.

Au programme, différentes activités physiques comme l'escalade, encadré par le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade, de l'aviron grâce au Club d'aviron de Choisy-le-roi, un stand tests de santé et plusieurs initiations sportives encadrées par les stagiaires d'Action Prévention Sport et une initiation au rugby fauteuil, encadré par le sportif de haut niveau Ryadh Sallem. Des rencontres avec des sportifs de haut niveau du département, afin d'échanger sur leur parcours et leur expérience, sont également prévues, tout comme une exposition des affiches des Jeux Olympiques et Paralympiques, un atelier nutrition et sensibilisation au tri sélectif, ainsi qu'un stand métiers

d'avenir dans le monde sportif, grâce la présence du réseau des Greta, Pôle Emploi et des Services civiques de la promotion Bénévolat Jeux m'engagent !

C'est dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne que cette action aura lieu et grâce au soutien du Conseil Départemental. Le CDOS 94 pourra compter sur sa promotion de nombreux services civiques pour assurer l'accueil, l'accompagnement, la sécurité et la communication de cette belle journée.

Aux côtés du CDOS, c'est toute une équipe composée de l'association Action Prévention Sport, le réseau des GRETA et la Mission Locale qui travaillent sur ce projet pour favoriser la réussite des jeunes grâce au sport.

## Tir à l'Arc - Coupe du Monde 2021

**Préparation et entraînement de délégations étrangères au Centre Technique et Sportif départemental de tir à l'arc à Chennevières sur Marne**



Cette année, La Coupe de Monde et la dernière étape de qualification Olympique pour Tokyo sont organisées du 19 au 27 juin à Paris au stade Charléty. Paris accueillera également la Coupe du Monde en 2022 et 2023.

Quelle belle introduction aux Jeux Olympiques de 2024 !!!

A cette occasion le centre recevra des délégations étrangères pour leur préparation à cet évènement à partir du 9 juin jusqu'au 19 juin.

A proximité de Paris, le centre technique et sportif départemental de tir à l'arc

(CTS Arc) de Chennevières-sur-Marne offre un environnement privilégié.

Installé dans un cadre verdoyant, en face du Parc départemental de la Plaine-des-Bordes, cet équipement est une structure dédiée au tir à l'arc. Chaque année, quelque 3000 jeunes scolaires viennent y découvrir la pratique du tir à l'arc. Les clubs, compagnies et licenciés de de l'est de l'Île-de-France utilisent régulièrement cette structure pour leurs entraînements.

Le centre est officiellement déclaré « Centre de Préparation des Jeux de Paris 2024 » tout comme la Compagnie de Villiers sur Marne ville « labellisée Terre de Jeux 2024 ».

### Contacts

Téléphone : 01 45 76 46 80

Mail : [ctsarc.dir@gmail.fr](mailto:ctsarc.dir@gmail.fr)

Internet : <https://www.ctsarc94.com>

### Informations pratiques

Adresse :

Centre technique et sportif départemental de tir à l'arc  
Avenue Champlain  
94 430 Chennevières-sur-Marne

## Judo Champigny-sur-Marne

Pour elle, c'est « une consécration » : la judokate de Champigny-sur-Marne, Amandine Buchard, est revenue du championnat d'Europe, à Lisbonne, avec une médaille d'or. Elle monte sur la plus haute marche d'un podium international pour la première fois.

### Une nouvelle réussite

### avant les JO

La numéro un mondiale de sa catégorie (-52 kilos) n'avait pas encore réussi à décrocher ce titre. C'est désormais chose faite : Amandine Buchard, 25 ans, a largement dominé son opposante, l'Italienne Odette Giuffrida, lors de la finale du championnat. Elle l'emporte par ippon, en

moins de trois minutes.

Une nouvelle victoire de bon augure à 100 jours des Jeux Olympiques de Tokyo. D'autant qu'Amandine Buchard revient déjà de deux autres victoires, à Budapest en octobre 2020, puis aux Masters en janvier à Doha.

Sources : Actu Val-de-Marne



## Jeux Olympiques de Tokyo : Clarisse Agbegnenou, candidate au porte-drapeau

La championne de judo de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), Clarisse Agbegnenou, est candidate pour devenir le porte-drapeau de l'équipe de France aux Jeux Olympiques de Tokyo.

Elle pourrait succéder à Martin Fourcade, porte-drapeau de la délégation française en Corée du Sud aux JO d'hiver en 2018 : la judokate Clarisse Agbegnenou, figure parmi les prétendants au porte-drapeau de l'équipe de France aux prochains Jeux Olympiques de Tokyo, prévus cet été.

### 19 candidats

Cette année, le drapeau sera porté par un homme et par une femme dans chaque délégation. Le nom des candidats a été révélé, alors que nous étions à 100 jours des Jeux Olympiques. On devrait connaître l'identité de ces porte-drapeaux fin juin-début juillet. Clarisse Agbegnenou aura de la concurrence : en tout, 19 athlètes français se sont portés candidats cette année.

### Les candidats au porte-drapeau de l'équipe de France

- Clarisse Agbegnenou

- (judo)
- Johanne Defay (surf)
- Sandrine Gruda (basketball)
- Maïva Hamadouche (boxe) 2016
- Kristina Mladenovic (tennis)
- Mélina Robert-Michon (athlétisme)
- Charline Picon (voile)
- Samir Aït-Saïd (gymnastique)
- Maxime Beaumont (canoë-kayak)
- Renaud Lavillenie (Athlétisme)
- Florent Manaudou (natation)
- Astier Nicolas (équitation)

### La liste des candidats porte-drapeau paralympique

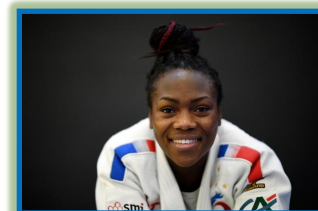
- Stéphane Houdet (tennis fauteuil)
- Sandrine Martinet (para-judo)
- Perle Bouge (para-aviron)
- Nantenin Keita (para-athlétisme)
- David Smetanine (para-natation)
- Pierre Fairbank (para-athlétisme)
- Souhad Ghazouani (para-développé couché)

La judokate, championne d'Europe en titre et quadruple championne du monde, après avoir remporté l'or en janvier dernier aux Masters de Doha, représentera la France en -63 kilos.

Pour rappel, elle sera accompagnée dans la compétition par deux autres Val-de-Marnaises : Amandine Buchard et Romane Dicko.

Clarisse Agbegnenou a déclaré :

"C'est avec toutes ces énergies positives, ma joie de vivre et mon amour pour le sport que je me porte candidate pour emmener avec moi toute l'équipe de France en tant que porte drapeau"



## Communiqué de presse du Ministère chargé des Sports :

# Le certificat médical de non-contre indication de la pratique sportive remplacé par un questionnaire de santé pour les mineurs

Déterminante pour la santé et le bien-être des Français et en particulier des enfants, la pratique d'une activité sportive est essentielle pour lutter contre les effets dévastateurs de la sédentarité.

Aussi MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, s'emploie à lever tous les freins à une pratique sportive régulière en faveur de laquelle plaident l'OMS, l'OCDE ou encore la Haute Autorité de Santé, et qui a donné lieu à une déclaration commune des 23 ministres des Sports européens.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a souhaité simplifier l'accès des enfants à un club ou une association sportive en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalent à une attestation parentale pour prendre ou renouveler une licence. Adoptée dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, cette disposition fait désormais l'objet d'un décret paru au Journal officiel le samedi 8 mai 2021.

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit donc qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières (1)

Au-delà de faciliter l'accès à la pratique sportive, cette mesure va simplifier la vie des familles qui n'auront plus à produire de certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive avant de prendre ou renouveler une licence. Elle simplifiera également la gestion administrative des clubs sportifs souvent assurée par des bénévoles tout en libérant du temps médical.

Sans négliger le suivi médical nécessaire des mineurs, l'Assurance maladie ayant renforcé le nombre de consultations prises en charge jusqu'à 18 ans, cette mesure doit permettre d'encourager une reprise massive du sport pour tous les Français et tout particulièrement les jeunes, révélée indispensable par la crise sanitaire.

### Consulter le décret :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486809>

### Consulter le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur qui se substitue au certificat médical :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

*(1) Alpinisme, plongée subaquatique, spéléologie, disciplines sportives pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par K-O, disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobiles radio-guidé, disciplines sportives aéronautiques pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme, parachutisme, rugby à XV, rugby à XIII et rugby à VII*